



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**MAIRIE de DINGSHEIM**

- 67370 -

N°16 du mandat/N07-2021

**Séance du conseil municipal  
du lundi 6 septembre 2021 à 20h**

*sous la présidence de M. Gaston Burger*  
Salle du conseil municipal à Dingsheim

**Membres présents : 13**

*Gaston Burger, Joseph Arenas, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Geneviève Botzong, Christian Biller, Benoît Haettinger, Audrey Bauer, Geoffrey Diebold, Laetitia Johner, Fabienne Breyel, Gisèle Berbach et Fabrice Lutz*

**Absents avec procuration : 2** : *Brice Schobel à Christian Biller et Dominique Reinbolt à Geoffrey Diebold*

**Absents : 0**

**Nombre de votants : 15**

**Ordre du jour :**

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 12 juillet 2021
2. Composition des commissions communales
3. Convention d'occupation de la salle « La Grange »
4. Organisation de la journée citoyenne
5. Organisation de la manifestation « Les foulées roses »
6. Acquisition de parcelles
  - ↳ appartenant à la CTS
  - ↳ impasse du Houblon
  - ↳ rue de la Chaîne
7. Fin de la convention avec SFR
8. Informations sur l'évolution des dossiers:
  - ↳ Aménagement d'un espace d'agrément à l'entrée du village
  - ↳ Etude de circulation/stationnement dans la commune par le bureau d'étude TTK
  - ↳ Urbanisme :
    - Modification du PLUi
    - Nouveaux projets immobiliers
9. Retours concernant :
  - ↳ le Sivom « La Souffel »
  - ↳ les commissions communales
10. Divers
  - ↳ Agenda

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le conseil municipal désigne Virginie Adloff, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

**1. Adoption du compte-rendu de la séance du 12 juillet 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Composition des commissions communales N°22/2021**

Pour faire suite à la mise à jour du tableau du conseil municipal, et conformément au CGCT, les membres du conseil municipal ont été invités à indiquer dans quelles commissions facultatives ils souhaitaient participer.

Ces commissions sont composées de membres du conseil municipal, sous la présidence d'un adjoint ou d'un conseiller délégué, mais des membres extérieurs peuvent éventuellement y participer en fonction des dossiers traités.

Catégories	Président du comité	Membre du conseil
Urbanisme et habitat	<b>Gaston BURGER</b>	BRIFFOTEAU Andrée HAETTINGER Benoît FRITSCH Marcel BREYEL Fabienne LUTZ Fabrice
Finances, grands projets et développement économique	<b>Joseph ARENAS</b>	BERBACH Gisèle HAETTINGER Benoît BURGER Gaston
Cadre de vie, solidarité et santé	<b>Andrée BRIFFOTEAU</b>	BOTZONG Geneviève JOHNER Laetitia FRITSCH Marcel BREYEL Fabienne DIEBOLD Geoffrey
Voirie, patrimoine et sécurité	<b>Marcel FRITSCH</b>	ARENAS Joseph BRIFFOTEAU Andrée BURGER Gaston REINBOLT Dominique SCHOBEL Brice
Culture, communication et nouvelles technologies de l'information	<b>Christian BILLER</b>	BERBACH Gisèle DIEBOLD Geoffrey HAETTINGER Benoît SCHOBEL Brice
Citoyenneté, jeunesse et environnement	<b>Brice SCHOBEL</b>	BILLER Christian BOTZONG Geneviève JOHNER Laetitia BAUER Audrey

## 2. Convention d'occupation de la salle « La Grange »

### Délibération N°27/2021

Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 15 (unanimité)

Le maire expose qu'en raison de la fermeture de la salle des fêtes de Pfulgriesheim pendant une période d'un an à compter du mois de septembre 2021, les associations locales Temps Libre et l'association «Pfulgriesheim » n'ont plus de locaux pour la pratique des cours de danse et de gymnastique. Parallèlement, l'extension du CLSH dans les locaux de la salle de motricité de l'école élémentaire utilisés par l'associations Energym de Dingsheim/Griesheim seront rendus inutilisables et l'association se retrouve sans locaux sur certains créneaux horaires. En complément, compte tenu du volume d'heures, le maire propose de mettre la salle communale « la Grange » à disposition contre rémunération (tarif de location identique à celui du centre culturel), à savoir 2 €/heure, ménage en supplément.

Le conseil municipal, après débat et délibération comme suit:

### Décide

- de mettre à disposition le local « La Grange » aux différentes associations susmentionnées, mais aussi à celles- qui ne pourraient pas bénéficier de créneaux au centre culturel
- d'appliquer les mêmes tarifs pratiqués au centre culturel « La Souffel » (2€/heure) + ménage

### Précise

- que chaque association se chargera du nettoyage courant après chaque utilisation
- que pour le ménage de fond, il sera pris en charge :
  - ⇒ par la commune de Pfulgriesheim le compte de ses associations
  - ⇒ par le Sivom « La Souffel » pour le compte de ses associations

**Autorise** le maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux de la salle « La Grange » avec la commune de Pfulgriesheim et les associations utilisatrices (associations Temps Libre et Pfulgriesheim) ainsi qu'avec le Sivom « La Souffel » et les associations utilisatrices (Energym ou autres).

## 3. Organisation de la journée citoyenne

Jusqu'à présent, la commune n'a jamais organisé de « journée citoyenne » mais plutôt des journées de travail destinées aux élus. Le conseil municipal souhaite profiter du mouvement national en proposant à la population de Dingsheim et aux associations, une demi-journée le 25 septembre de 8h30 à 12h. Plusieurs ateliers, sous la responsabilité d'un élu, seront proposés à la population, comme la création de sujets pour Noël, la confection d'un hôtel à insectes, le démontage de l'ancien abri à chevaux etc...Une communication sera faite via Citykomi et par voie d'affichage. Tous les conseillers sont vivement invités à participer à cette journée de partage pour le bien commun.

#### 4. Organisation de la manifestation « Les foulées roses »

Les communes de Dingsheim et Griesheim se sont portées volontaires pour accueillir la manifestation des Foulées Roses Kochersberg/Ackerland le 16 octobre 2021. Andrée Briffoteau, en charge de ce projet, en présente les grands axes. Plus de détails sur l'organisation pratique seront présentés lors du prochain conseil municipal.

#### 5. Acquisition de parcelles

##### ↳ **appartenant à la CTS** Délibération N°28/2021

Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 15 (unanimité)

Le maire expose au conseil municipal que le conseil d'administration de la CTS du 24 juin 2021 a donné son approbation pour la cession des parcelles à la commune. Il rappelle que cet achat a pour but de permettre la réalisation d'une piste cyclable et éventuellement, dans le futur, d'une aire de covoiturage.

Le conseil municipal, après débat

##### **Décide de**

- se porter acquéreur des six parcelles indiquées dans l'extrait des délibérations de la CTS joint en annexe ;
- fixer le prix d'achat à 110€/ares HT pour une superficie totale de 40,56 ares, soit un montant de 4461,60€ HT

##### **Autorise le maire à**

- à retenir une étude notariale pour rédiger les actes
- signer tous les documents relatifs à la bonne exécution du projet

##### ↳ **impasse du Houblon** Délibération N°29/2021

Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0 , POUR : 15 (unanimité)

Le maire rappelle l'historique de la situation (délibérations N°06/2014 délibération N°16/2016). La volonté de la commune est de reprendre dans le domaine communal cette voie qu'elle a réalisée il y a plusieurs dizaines d'années.

Pour être au clair avec les parcelles à acquérir et qui correspondent bien à l'usage de « voie », le cabinet de géomètre Bilhault a été mandaté. Un état des lieux précis a été réalisé en date du 09/12/2019.

Ainsi les différentes parcelles à acquérir sont les suivantes :

- section 4 N° 160 appartenant à M. Erbs
- section 4 N° 162 appartenant à l'association foncière
- section 4 N°119 appartenant à Mme Hoff Marie-Claire née Fritsch
- section 4 N°120, N°156 et N°157 appartenant à l'indivision Fritsch

Conformément aux règles d'usage de la commune pour l'acquisition de parcelles destinées au domaine public, le prix d'achat proposé sera de 200€/are, frais de notaire en sus.

Le conseil municipal, après débat

##### **Décide de**

- se porter acquéreur des parcelles sus-désignées des différents propriétaire-riverains dont il s'agit
- fixer le prix d'achat à 200€/are + frais de notaire
- inclure, par la suite, ces parcelles dans le domaine public de la commune

##### **Autorise le maire à**

- retenir une étude notariale pour rédiger les actes (éventuellement Me Limon, notaire chargé de la succession Fritsch)
- signer tous les documents relatifs à la bonne exécution du projet

### ↳ **rue de la Chaîne**

Délibération N°30/2021

Votants : 14 - ABSTENTIONS : 2, CONTRE : 0, POUR : 12

Compte tenu des règles de déontologie mises en œuvre dans la commune et eu égard au conflit d'intérêt potentiel avec le maire, partie prenante au dossier, celui-ci quitte la salle après avoir transmis la présidence de séance au 1<sup>er</sup> adjoint, Joseph Arenas.

Nombre de votants : 14

Joseph Arenas rappelle l'historique de la situation et précise qu'un permis de construire a été accordé par arrêté N°33/2021 du 17/06/2021 à la société Pierre et Territoire pour la construction de 3 collectifs. La volonté de la commune est d'acquérir certaines parcelles, actuellement sous emplacement réservé au PLUi ; pour permettre l'ouverture de la rue de la Chaîne vers la rue du Stade.

Me Weiss, notaire en charge du dossier pour la famille Grasser-Steck et consorts propose que les propriétaires du terrain initial vendent l'ensemble des parcelles au promoteur Pierre et Territoires de France et que ce dernier se charge de revendre les parcelles grevées par l'emplacement réservé à la commune au prix de 100€/are, frais d'arpentages, actes et d'aménagements de la nouvelle voie aux frais exclusifs de la commune. Pour finaliser le projet, Me Weiss propose de faire signer une promesse de vente irrévocable de la société Pierre et Territoires de France au bénéfice de la commune. Corrélativement, la commune renoncera à l'exercice du droit de préemption.

Le conseil municipal, après débat :

#### **Décide de**

- d'accepter la proposition de l'étude de Me Weiss
- d'acquérir des parcelles nécessaires à l'ouverture de la rue de la Chaîne
- fixer le prix d'achat à 100€/are frais d'arpentages, actes et d'aménagements de la nouvelle voie aux frais exclusifs de la commune.

#### **Autorise**

- Joseph Arenas, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cet achat

## 6. Fin de la convention avec SFR

Délibération N°31/2021

Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0, POUR : 15 (unanimité)

Vu la délibération N°032/2020, et l'exposé du maire sur la situation actuelle du dossier, il rappelle au conseil municipal les éléments suivants :

- ⇒ que le litige qui oppose à la commune à SFR porte essentiellement sur le montant de l'indemnisation de la société SFR selon dispositions de l'article 13 de la convention, qui précise qu'il est exclusivement déterminé à partir de la valeur non amortie des réseaux de distribution et de branchement constitutifs du réseau que la société SFR a fixé à 78 225,06 € au 30 juin 2019.
- ⇒ que la commune a été déférée au tribunal administratif par la société SFR en date du 30 juillet 2020 et disposais d'un délai de deux mois pour faire valoir ses observations, ce qui a été fait par l'intermédiaire du cabinet d'avocat de Me Verdin.
- ⇒ qu'il a saisi l'AMF et notre sénateur sur ce dossier.

Pour autant, au vu des montants demandés, des discussions ont été engagées en vue de rechercher un accord amiable quant aux modalités de fin de la convention. Aussi, après de nombreux échanges, la commune et la Société SFR ont réussi à trouver un protocole d'accord, qui précise que la société SFR accepte de réduire le montant de l'indemnisation à 12 000 € (douze mille euros) et de retirer leur plainte auprès du tribunal. Le maire demande au conseil municipal, après avoir exposé les termes du protocole d'accord avec la société SFR de l'autoriser à le signer.

Le conseil municipal, après débat

#### **Décide de**

- d'accepter les termes du protocole d'accord tel que présenté, qui fixe le montant de l'indemnisation à la société SFR à 12 000€

#### **Autorise le maire**

- à signer le protocole, dont copie en annexe1
- à prendre toutes dispositions pour permettre l'arrêt de la procédure judiciaire
- à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cet accord

## 7. Informations sur l'évolution des dossiers:

### ↳ **Aménagement d'un espace d'agrément à l'entrée du village**

Une demande d'analyse des sols « zone humide » va être faite afin d'avoir des éléments précis sur la nature exacte du sol du terrain, avant d'entreprendre les travaux.

Une réunion publique sur le projet est prévue d'ici fin de l'année

Actuellement l'entretien courant est assuré par une entreprise extérieure, afin de laisser l'espace dans un bon état. L'ancien abri à chevaux sera démonté lors de la journée citoyenne.

### ↳ **Etude de circulation/stationnement dans la commune par le bureau d'étude TTK**

Une réunion avec tous les concessionnaires est prévue le 23/09. Cette réunion permettra de caler le planning des travaux en fonction des interventions des entreprises des réseaux humides (Sdea) et des réseaux secs (ES, Orange, Gaz ...).

### ↳ **Urbanisme :**

#### ▪ Modification du PLUi

La liste des emplacements réservés a été transmise à la communauté de communes. Compte tenu de certains éléments encore à ajouter par d'autres communes, la modification du PLUi est décalé à l'année prochaine.

#### ▪ Nouveaux projets immobiliers

Joseph Arenas présente le permis de construire déposé par Pierres et Territoires rue de la Chaîne. Celui-ci vient d'être accordé pour la construction de 31 logements.

Le permis de construire déposé par Edifipierre pour 22 logements est encore en instruction. Il sera présenté lors du prochain conseil municipal.

## 8. Retours concernant :

### ↳ **le Sivom « La Souffel »**

Les travaux aux écoles sont terminés : l'étanchéité pour l'école maternelle et la mise en place de nouveaux tableaux interactifs à l'école élémentaire. Mme la rectrice est venue inaugurer ces équipements la veille de la rentrée.

Le Sivom a comme projet de réaménager le boulo-drome situé à côté du centre culturel. Des devis sont en attente.

Le centre culturel a fait l'objet d'un dégât des eaux au niveau de la toiture, les experts des assurances devraient rendre leurs rapports très prochainement.

### ↳ **les commissions communales**

Chaque commission fait un retour rapide sur les différentes activités faites dans leur commission depuis le dernier conseil.

## 9. Divers

### a) **Agenda**

- Le prochain conseil municipal est fixé au 4 octobre 2021
- les journées du patrimoine : 18 et 19 septembre. Geoffrey Diebold informe le conseil qu'une visite sera proposée ces jours-là à la population pour découvrir les forts aux alentours.
- Journée citoyenne : 25 septembre

**Séance close à 22h30**

**Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :**

<b>Gaston BURGER</b>	<b>Joseph ARENAS</b>	<b>Audrey BAUER</b>	<b>Gisèle BERBACH</b> (procuration à Gaston Burger)	<b>Christian BILLER</b>
<b>Geneviève BOTZONG</b>	<b>Fabienne BREYEL</b>	<b>Andrée BRIFFOTEAU</b>	<b>Geoffrey DIEBOLD</b>	<b>Marcel FRITSCH</b>
<b>Benoît HAETTINGER</b>	<b>Laetitia JOHNER</b>	<b>Fabrice LUTZ</b>	<b>Dominique REINBOLT</b> (procuration à Geoffrey Diebold)	<b>Brice SCHOBEL</b> (procuration à Christian Biller)